

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Démarches administratives

L'élève fournit les documents nécessaires et mandate l'établissement pour accomplir en son nom et faire toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration en vue de l'enregistrement de son dossier CERFA 02  
l'établissement s'engage à enregistrer le dossier dans les meilleurs délais.

### LES MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE :

#### Livret d'apprentissage

L'établissement fournit et remet à l'élève un livret d'apprentissage au plus tard au début de la formation pratique.

L'élève doit prendre connaissance de son contenu et le tenir à jour sous le contrôle de l'établissement.

L'élève ne peut conduire qu'en possession de son livret d'apprentissage accompagné du N° CERFA 02 ou du récépissé de dépôt .

#### Evaluation de départ

Avant le début de la formation ,l'établissement procède à l'évaluation du niveau de l'élève, conformément à la réglementation en vigueur. Cette appréciation permet l'estimation du nombre d'heures nécessaire à la formation pratique, elle est d'au moins 20 heures pour la catégorie B boîte de vitesse manuelle.

#### Contenu de la formation

L'établissement s'engage à dispenser une formation conforme aux objectifs du Référentiel Pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC) tels qu'ils sont décrits dans le livret d'apprentissage .Le livret est remis à l'élève qui déclare en avoir pris connaissance.

L'établissement s'engage à mettre en oeuvre toutes les moyens nécessaires pour que l'élève atteigne le niveau de performance requis. Les cours théoriques et pratiques sont dispensés par des enseignants de la conduite et la sécurité routière avec une autorisation d'enseigner à jour.

Chaque séance donne lieu à une évaluation .L'établissement tient l'élève informer de sa progression .  
Le déroulement d'une leçon de conduite se décompose généralement comme suit :

- 5 min de présentation des objectifs
- 45 min de conduite effective pour la réalisation des objectifs définis
- 10 min de bilan et commentaires pédagogiques

Les commentaires pédagogiques comprennent:

- Une auto évaluation.
- La validation éventuelle des objectifs.
- Les annotations par l'élève sur le livret d'apprentissage.

L'enseignant valide les objectifs séparément en s'appuyant sur la PPO (pédagogie par objectif).

Certains éléments de la première étape du programme de formation peuvent être enseigné en dehors de la circulation (simulateur).La durée de la formation ,au moyen d'un simulateur de conduite homologué accompagné par un enseignant es de 4 heures quel que soit le forfait de conduite .

Les cours théoriques se déroulent en salle de formation,équipée de tableau et d'une box avec séries de code dématérialisées et des boîtiers pour les réponses .

L'élève aura accès à un espace personnel où il pourra s'entraîner à faire des séries de code à distance et faire le suivi de sa formation pratique .Les parent des mineurs auront un accès à cette

espace dématérialisé. Les cours pratiques se déroulent sur un véhicule permet la mise en œuvre des modules de la formation pratique .

### **HORAIRES:**

Les cours théoriques seront donnés du mardi au samedi selon les horaires d'ouverture de l'établissement ,il démarre à heure pil et dure en générale 45 min.

Les leçons des cours pratiques sont fixées au préalable selon les disponibilités de l'élèves ce dernier aura un accès à un compte élève ou il peut consulter son planning et imprimer ses factures.

### **Leçons annulées**

Les leçons pratiques non décommandées par l'élève au moins 48 heures ouvrables à l'avance ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement sauf en Cas de force majeure dûment justifier.

L'établissement d'enseignement se réserve la possibilité d'annuler des leçons sans préavis en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée.

### **Présentation aux examens**

l'établissement s'engage à présenter l'élève aux épreuves de permis de conduire sous réserve que le niveau de l'élève correspond au niveau requis par l'établissement.

En cas de non-respect par l'élève des prescriptions pédagogiques de l'établissement et du calendrier de formation, l'établissement se réserve la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen et de proposer une formation complémentaire.

La présentation à chaque examen du permis de conduire est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par l'administration.

L'établissement ne pourra en aucun cas être tenu responsable si l'élève ne pouvait être présenté pour des raisons indépendantes de l'établissement notamment en cas de grève, d'intempérie et de tout autre élément perturbateur.

en cas d'échec aux examens Un minimum d'heures de code sera nécessaire pour prétendre à une nouvelle présentation à l'examen théorique et un minimum d'heures de conduite sera nécessaire pour prétendre à une nouvelle présentation à l'examen Pratique.

Si l'élève décide de ne pas se présenter il devra avertir l'établissement (sauf cas de force majeure dûment constatée) au minimum 7 jours ouvrés à l'avance sous peine de perdre les frais afférents à cette prestation.

### **Règlement des sommes dues**

L'élève est tenu à régler à l'établissement les sommes dues, conformément au plan de paiement choisi.Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance peut autoriser l'établissement à rompre Le présent contrat.

### **Rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, l'élève a un délai de 10 jours pour se rétracter,il en informe GREEN CONDUITE par lettre recommandée avec accusé de réception.Dans ce cas la somme déjà versée sera intégralement remboursée.

### **Résiliation:**

En cas de résiliation du contrat par l'élève pour des raisons autres que celles de force majeure, (maladie grave, mutation de l'élève, vous rendant dans l'incapacité d'assurer votre formation, changement de domicile de plus de 30 km...), l'élève ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'auto école.

De même que l'auto-école se réserve le droit de résilier à tout moment le contrat de formation de l'élève en cas de comportement contraire au règlement intérieur de l'auto-école.

Le contrat sera définitivement résilié après solde de tout compte.

### **Restitution de dossier:**

L'élève reste le propriétaire de son dossier .

Le dossier doit être restitué à l'élève en main propre ou à la demande d'une tierce personne mandatée par l'élève.

### **OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE:**

Tous les élèves inscrits dans l'établissement Green conduite doivent respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boitiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les autres élèves sans aucune discrimination.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours (retard maximum 10 min).
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une résiliation de contrat.

**Signature:**

PROGRAMME DE FORMATION / APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, PERMIS B AVEC OU SANS CONDUITE SUPERVISÉE			
<b>1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul</b>	<b>2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales</b>	<b>3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b>	<b>4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique</b>
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...	

Nous alternons plusieurs méthodes pédagogiques( magistrale et actif).

## INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière. (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

<b>Intervenants</b>	<b>Diplôme</b>	<b>FONCTION</b>
<b>ZIKRI SAMIR</b>	<b>BEPECASER</b>	<b>GÉRANT ET MONITEUR AUTO ÉCOLE</b>
<b>ZIKRI HIND</b>	<b>TITRE PROFESSIONNEL (ECSR)</b>	<b>ENSEIGNANTE DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE</b>